

12/09/2008. Cet article est extrait du site www.sudouest.com

Droits de reproduction et de diffusion réservés.
Copyright Sud Ouest 2003. **Usage strictement personnel.**

Lancer l'impression

ABATTAGE. --Dès lundi matin, 1 000 des 1 556 peupliers longeant le canal de Marans seront abattus. À 40 ans passés, leurs jours étaient comptés

Le canal change de visage

■ Emilie Legendre

De Marans à Dompierre-sur-Mer, quelque 1 000 peupliers longeant le canal s'appêtent à vivre leurs dernières heures. Pour les premiers d'entre eux, le coup de grâce sera donné dès lundi matin, aux abords de Marans. Ainsi en a décidé le Conseil général, propriétaire du canal et de ses berges depuis le 1er janvier 2007, qui souhaite redonner aux riverains la possibilité de flâner le long du cours d'eau, sans danger.

« Ce réaménagement du canal est prévu depuis fin 2005 », indique Jean-Claude Mercier, directeur adjoint des services du Conseil général.



Un chantier de deux mois. Entre Marans et le pont de Mouillepieds, commune de Dompierre-sur-Mer, 1 556 arbres ont ainsi été examinés depuis 2006. Des 1 000 arbres qui seront prochainement abattus, 90 % sont des peupliers arrivés à maturité : « Passé 40 ans, ces arbres se révèlent à court terme dangereux. Le moment est venu de les abattre », poursuit Jean-Claude Mercier. Mais le chantier s'avère long. Durant deux mois, sept tronçons de 0,5 à 2 kilomètres seront successivement traités.

Pour ce qui concerne le devenir du bois obtenu par l'abattage, une partie sera revendue, le reste détruit, hâché, transformé en bois de chauffage, ou encore utilisé comme biomasse.

Puis, après la coupe, viendra le temps de la repousse. « La replantation est encore à l'étude. Nous ne savons pas quelles espèces seront replantées, ni même quand exactement », indique le directeur adjoint. À l'automne, une première enveloppe de 60 000 euros, dérogée par le Département, lui sera consacrée.

Mise en valeur du canal. Cet abattage fait partie d'un programme plus vaste de mise en valeur du canal Marans-La Rochelle. Une mise en valeur qui possède de multiples facettes. « Il y a, bien sûr, l'aspect forestier : avec l'abattage et la replantation d'arbres le long du canal, mais aussi l'aspect paysager », indique Jean-Claude Mercier. « Nous voulons valoriser ce bel axe, situé aux portes de La Rochelle », poursuit-il. À terme, il s'agit donc d'aménager des sentiers découvertes, de donner à nouveau envie de se promener à pied ou à VTT. Aires de pique-nique et aires de camping pourraient bientôt apparaître ou être réhabilitées, comme celle d'Andilly, « qui pourrait peut-être rouvrir », annonce Jean-Claude Mercier.

Suivre la logique écologique. Pour le Conseil général, l'aménagement des berges est l'affaire de tous ; plusieurs réunions d'informations ont donc été organisées, la dernière le 3 septembre dernier. Riverains, chasseurs mais aussi organisations de protection de l'environnement telles que la Ligue de protection des oiseaux ou membres du Parc interrégional du Marais poitevin y étaient conviés.

« Mais la concertation ne va pas s'arrêter là, la LPO va encore nous guider. Au fur et à mesure de l'avancée de l'abattage, sur les différentes zones, elle nous indiquera si tel ou tel arbre doit être conservé pour assurer la survie de certaines espèces », poursuit Jean-Claude Mercier.

Car la mise en valeur du canal doit aussi apporter une protection aux espèces, oiseaux comme insectes. Une protection qui favorise le consensus. Puisque, pour le moment, le réaménagement du canal est plutôt bien accepté.

Selon Fabien Mercier, de la Ligue de protection des oiseaux en Charente-Maritime, « l'abattage se fait en dehors de la période de reproduction, ce qui nous convient. De plus, les arbres vont bientôt mourir, tout est dans l'ordre des choses », poursuit-il. Ce n'est donc pas tant l'abattage qui inquiète mais le devenir de l'aménagement des berges, dont les contours restent flous.

Et les associations n'hésitent pas à émettre certaines requêtes. Ainsi, « il faudrait que du bois mort reste sur place, pour la survie de certaines espèces, qui s'en nourrissent, ou qui y habitent tels que les hérissons

fouines, ou belettes. Et, pourquoi pas, laisser des secteurs en dynamique naturelle. Des bandes de 100 à 200 mètres où la nature pourrait agir seule », indique Fabien Mercier.

« Les peupliers sont des arbres qui accueillent les pics, les piverts. Dans la région, les grands arbres sont rares. Il serait bon que la replantation puisse correspondre aux populations qui étaient installées ici », indique Dominique Giret, responsable environnement du Parc interrégional du Marais poitevin. Affaire à suivre...

<< Haut de page

Lancer l'impression

12/09/2008. Cet article est extrait du site www.sudouest.com

Droits de reproduction et de diffusion réservés.

Copyright Sud Ouest 2003. **Usage strictement personnel.**